

HUBERTY & BREYNE

Huberty & Breyne est une galerie d'art contemporain spécialisée en bande dessinée franco-belge.

Structure privée (ne bénéficiant d'aucun subside), présente à Bruxelles et à Paris, elle défend des artistes patrimoniaux, confirmés ou émergents, liés ou inspirés par le 9^e art.

S'inscrivant dans cette ligne, la galerie a programmé une exposition de Bastien Vivès dans son espace bruxellois.

Bastien Vivès est un artiste français âgé de 40 ans. Il est l'auteur de nombreux albums à succès tels que *Le Goût du chlore* (Prix Révélation au festival d'Angoulême), *Polina* (Grand Prix de la Critique, puis adapté au cinéma par Angelin Preljocaj), *La Grande Odalisque* (adapté en film par Mélanie Laurent), le manga français *Lastman*, *Océan Noir*, reprise du personnage iconique d'Hugo Pratt (Corto Maltese)...

Bastien Vivès a fait l'objet de trois plaintes pénales par diverses associations toutes pour les mêmes dessins, extraits de trois de ses albums, taxés de « pédopornographie » et de « banalisation de l'inceste ». Ces dessins étaient déjà à l'origine d'une violente campagne citoyenne (avec menace de violence et de mort) qui a conduit à l'annulation de son exposition au festival d'Angoulême (non pas à cause des dessins en question mais par crainte de violences).

À l'heure actuelle, deux de ces plaintes sont classées sans suite. Une troisième est toujours en cours d'information.

Huberty & Breyne a pris connaissance d'une pétition demandant l'annulation de son exposition. Aucun des dessins présentés à la galerie ne provient d'un des trois albums controversés. L'exposition démontre le grand talent et la palette de Bastien Vivès, un des artistes les plus remarquables de la Bande Dessinée française d'aujourd'hui. Elle montre l'étendue de son style et particulièrement souligne son humour et son sens de la parodie, de l'ironie et de la dérision. Une dimension que ses détracteur.ice.s n'ont pas voulu voir, prenant certains de ses dessins au premier degré.

Child Focus Belgium, qui avait été sollicitée d'intervenir par les auteur.ice.s de la pétition, a examiné le contenu de l'exposition et considéré qu'il n'existait pas à ses yeux de matière à s'inquiéter estimant qu'elles ne glorifient ni l'abus sexuel d'enfants ni l'inceste.

Ceux et celles à l'origine de la campagne de « boycott » de notre exposition n'ont pas pris la peine de s'intéresser aux thèmes des dessins qui seront exposés. Ce qu'ils et elles veulent c'est tout simplement interdire toute présentation, publication des œuvres de Bastien Vivès. Ils veulent sa mort artistique.

En Belgique, comme dans toute démocratie, seule la justice peut décider de proscrire une image. Or, faut-il le rappeler, Bastien Vivès est un artiste qui n'a jamais fait l'objet de condamnation judiciaire.

Cette demande d'annulation de l'exposition Vivès repose donc uniquement sur des considérations morales basées sur la seule appréciation de ces pétitionnaires.

Huberty & Breyne condamne toute forme de violence, d'inégalité et d'injustice. En exposant Bastien Vivès, Huberty & Breyne pose la question de notre rapport à l'image et de la frontière entre la fiction et la réalité.

Alain Huberty

BRUXELLES | Châtelain

33, place du Châtelain
1050 Bruxelles
+32 (0)2 893 90 30
Mercredi > Samedi 11h–18h

PARIS | Matignon

36, avenue Matignon
75008 Paris
+33 (0)1 40 28 04 71
Mardi > Samedi 11h–19h

PARIS | Chapon

19, rue Chapon
75003 Paris
+33 (0)1 71 32 51 98
Mercredi > Samedi 13h30–19h